



Boîte Postale n°90003
17880 LES PORTES-EN-RE
contact.adcnordiledere@gmail.com

crédit photo : Thierry Poletti

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DES CONSEILS MUNICIPAUX DE LA COMMUNE LES-PORTES-EN-RE LE 19 DECEMBRE 2017

Affaires générales :

- Approbation du contrat de concession sous forme de délégation de service public (DSP) pour le développement et la gestion du Camping Municipal :
 - o cinq offres ont été étudiées,
 - o l'analyse des dossiers a été sous-traitée au cabinet MLV CONSEIL,
 - o après notation et classement trois candidats ont été auditionnés par la municipalité,
 - o après audition la SARL SEASONOVA (<http://vacances-seasonova.com>) qui gère déjà une dizaine de campings, principalement en Normandie et en Bretagne, a été retenue (adéquation avec les souhaits exprimés par la Mairie concernant notamment le type d'hébergement et l'accueil des saisonniers, promesse d'investissement d'un million d'euros...),
 - o un contrat de DSP (début au 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 15 ans) a été rédigé et soumis aux deux parties,
 - o la signature définitive interviendra le 27 décembre 2017 après état des lieux dressé par huissier de justice,
 - o approbation à l'unanimité moins une abstention (Elisabeth REGRENY en continuité avec ses abstentions sur le sujet depuis l'origine).

Finances :

- Tarifs communaux 2018 :
 - o pour les tarifs déjà en place, pas de modifications par rapport aux tarifs 2017 => approbation à l'unanimité,
 - o mise en place du forfait post-stationnement :
 - jusqu'à présent en l'absence de ticket d'horodateur sur les parkings payants, l'amende pénale dressée par les agents communaux était de 13 €,
 - à partir de 2018, suite à une adaptation législative et la mise en place des nouveaux horodateurs, l'amende pénale est remplacée par une redevance d'occupation du domaine public : payant du 1^{er} avril au 15 septembre de 9 H 00 à 19 H 00, maximum de 4,5 heures, 1^{ère} heure gratuite et ensuite 0,50 € par quart d'heure, en l'absence de ticket d'horodateur le forfait post-stationnement sera de 20 €,
 - pour les camping-cars sur le parking de La Patache : pas de changement de tarif en 2018,
 - approbation à l'unanimité.
- Tarifs 2018 des droits de place – Proposition :
 - o pas de modifications par rapport aux tarifs 2017,
 - o du 1^{er} avril au 15 novembre : 2,50 € le mètre linéaire ; gratuit en dehors de cette période,
 - o plus paiement d'un forfait pour l'accès à l'électricité,
 - o approbation à l'unanimité.
- Tarifs 2018 Accueil de Loisir Sans Hébergement (ALSH) :
 - o pas de modifications par rapport aux tarifs 2017,
 - o approbation à l'unanimité.

Personnels :

- Recrutements d'agents contractuels :
 - o concerne les emplois de saisonniers pour la Police Municipale ainsi que le remplacement du Brigadier ayant demandé sa mutation,
 - o ce point, n'ayant pas été préparé par le Maire, a été ajourné.
- Service administratif – Avenant à la convention d'Aménagement et de Réduction du Temps de Travail (ARTT) – Avis du Conseil Technique Paritaire (CTP) :
 - o cette question a été abordée lors d'un Conseil Municipal bis, convoqué pour une question de délais légaux concernant la DSP pour le Camping Municipal ; la réponse du CTP sur la présente question étant arrivée ultérieurement,
 - o à compter du 1^{er} janvier 2018 on passerait pour les employés du Service Administratif à une semaine de 4 jours (toujours pour 35 heures de travail) permettant notamment d'élargir la fenêtre-horaire d'ouverture de la Mairie,
 - o le CTP a émis un avis positif à la proposition de modification de la convention ARTT présentée par le Conseil Municipal,
 - o approbation à l'unanimité.